



La Confédération Générale du Travail

*Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public*

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N°1262 du 6 Février 2007

Sommaire

	PAGES
■ Agenda	2
■ Infos brèves	2
■ Déclaration fédérale pour l'action du 8 Février	3
■ Intervention fédérale au CCN du 30-31 janvier sur le nouveau système de cotisation	4
■ Intervention de J.M Rech au CTPM du 1 ^{er} février 2007	5 à 6
■ Compte rendu du CCAS plénier du 12 décembre 2006	7 à 11
■ VO Impôts 2007	12



AGENDA

6 février 2007 :

Comité Central d'Hygiène et de Sécurité

6 et 7 février 2007 :

Commission exécutive fédérale

6 février 2007 :

Réunion DGPA-DGR/OS

Droits syndicaux dans les D.I.R.

12 et 13 février 2007 :

Commission exécutive de l'UGFF

13 février 2007 :

Bureau de l'U.I.T

14 février 2007 :

Secrétariat fédéral

15 février 2007 :

Groupe d'échanges



8 février 2007 :

ACTION NATIONALE



INFOS BREVES



Communiqué du 25 janvier 2007

Déclaration de Bernard Thibault

Le Medef a « besoins d'air », les salariés ont eux besoin de « changer d'air ».

Le Medef vient de faire connaître son programme pour les dix prochaines années sous la forme d'un livre blanc intitulé « Besoin d'air ».

C'est sans surprise que l'organisation patronale, pourtant très bien servie ces dernières années par la majorité et le gouvernement sortant, y livre sa vision d'une société toujours plus libérale et inégalitaire. « Moins de droits et protections pour les salariés, plus de liberté pour les employeurs », tel est le sens du programme du Medef dévoilé aujourd'hui avec la volonté affichée de s'inviter dans la campagne électorale.



Communiqué du 31 janvier 2007

Chiffres du chômage : le thermomètre et la réalité

Il y a une grande différence entre un chômage qui baisse parce que l'emploi progresse et un chômage qui baisse parce qu'on épure les statistiques et qu'on multiplie les emplois précaires.



Communiqué du 1^{er} février 2007 de Fapt-Cgt

France Télécom Résultats 2006 : Toujours plus de richesse pour toujours moins de bénéficiaires

Le 8 février, les personnels de France Télécom seront dans les manifestations et la grève avec leur collègues de la fonction publique pour exiger la revalorisation des salaires, le maintien et le développement de l'emploi et des services publics.

Suite des déclarations sur le site : www.cggt.fr



Signer la carte-pétition sur les salaires
accessible sur le site de l'Ugff :

www.ugff.cggt.fr



LE 8 FEVRIER TOUS ENSEMBLE

L'heure est à la construction concrète et active de la journée d'action du 8 février 2007.

L'idée est que chacun de nos secteurs s'inscrive dans le mouvement à partir de la plateforme unitaire, mais également de manière indissociable, à partir des réalités revendicatives portées sur le terrain.

Les concessions de JACOB sont notoirement insuffisantes (0,3% supplémentaires,..) et nécessitent d'être précisées, il faut les mettre au seul compte des organisations minoritaires signataires.

Il nous faut aussi avancer l'idée que les services publics sont essentiels pour les citoyens et l'aménagement du territoire. L'amélioration de ceux-ci passe notamment par un contrôle des usagers et des salariés, ainsi que par le maintien et l'amélioration du statut des personnels.

La Fédération nationale de l'équipement et de l'environnement – CGT appelle l'ensemble des personnels à participer massivement à cette journée d'actions pour :

- l'ouverture immédiate de véritables négociations sur l'ensemble du contentieux salarial ;
- la défense des services publics et de la fonction publique ;
- une politique d'emploi public statutaire qui corresponde aux besoins de notre pays ;
- l'amélioration des conditions de travail.

**Tous ensemble,
travaillons à l'aboutissement de nos revendications.**

**Intervention de Jean Marie RECH – Secrétaire Général
de la Fédération de l'Équipement – Environnement
au C.C.N. des 30 et 31 janvier 2007 sur le nouveau système de cotisation**

Notre congrès fédéral d'octobre 2006, après un large débat en présence du représentant confédéral, a adopté un amendement demandant le report d'un an de l'application de la 4^{ème} résolution du 48^{ème} congrès confédéral.

L'objectif de cette demande est de prendre des dispositions pour avancer sur le passage à 1% du taux de prélèvement qui est appliqué aujourd'hui de manière très inégale dans notre secteur.

Des progrès importants ont été accomplis, mais ils n'ont pas encore permis d'aboutir totalement. L'application stricto sensu de la réforme du système de cotisation conduit à une baisse de rentrées de cotisations dans notre fédération en difficulté financière qui nous conduit d'ailleurs à déposer un dossier devant la commission du F.N.I.

Dans le même temps, nous sommes confrontés à une réforme de l'Etat et aux effets de la loi Raffarin du 13 août, qui portent toutes les deux en germe la casse de notre service public et de nos emplois.

Par ailleurs, ces réformes créent de nouveaux services sur de nouveaux territoires inter-départementaux très distendus et réorganisent les services existants. Dans ce contexte, notre devoir militant est plus que jamais d'être aux côtés des personnels et de nos syndiqués face au broyeur libéral.

Cette situation pose la question des moyens que nous devons nous donner qui ne s'inscrivent pas dans la continuité des périodes précédentes, sachant que les enjeux dépassent notre cadre professionnel puisqu'il s'agit du service public et de l'emploi.

Ce que nous voulons, c'est un report qui permet à la fois de développer notre activité et de nous inscrire dans une démarche de déploiement.

C'est pour ces raisons que nous présentons la résolution de notre congrès à ce C.C.N., vous avez bien compris qu'il ne s'agit pas d'une démarche d'arrière-garde par rapport à la décision du 48^{ème} congrès confédéral pas plus qu'il ne s'agit d'une démarche boutiquière, nous voulons porter au plus haut les revendications de notre CGT.

Juste une information, les deux plus gros syndicats de la fédération ont un taux de syndicalisation de 33 et 25 %, ce qui ne veut pas dire que l'on s'en contente.

Déclaration de Jean Marie RECH au C.T.P.M. du 1^{er} février 2007

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président,

Un droit qui doit être effectif : le logement une vraie priorité.

La précarité, le chômage, les politiques de bas salaires sont les principales causes de cette exclusion dont l'ultime étape est celle subie par les « sans-abri » rejetés du droit à l'accès au logement.

Fournir des tentes aux personnes sans abri ne peut être qu'une solution provisoire à la détresse de l'exclusion. Signal fort et médiatique, cette action porte l'exigence de véritables solutions.

A Paris, capitale de la quatrième puissance économique mondiale : sous les ponts, à proximité des Champs Elysées, près des discrètes demeures de la grande bourgeoisie, sous une tente ou dehors, le risque de voir des morts, des malades dus au froid et la mobilisation est réelle.

La responsabilité de l'Etat est directement engagée, les collectivités territoriales, si elles ont leur responsabilité, en particulier dans le lancement de constructions neuves ne peuvent ni ne doivent servir d'écran aux désengagements de l'Etat. En France, plus de trois millions de personnes sont mal logées et 1,4 millions sont demandeurs de logement social.

A Paris, 20.000 personnes sont sans domicile alors que 40.000 logements sont déclarés vides dont 20.000 appartiennent à des investisseurs institutionnels (banques, assurances, fonds de pensions...).

Cadres, agents d'une fonction publique, ouvriers, personne n'est à l'abri. Tout peut basculer dans une société déshumanisée qui ne garantit pas un toit à chacun et aussi un emploi.

A côté des profits fabuleux des grands groupes et des records de la bourse, cette triste réalité renforce le besoin de répondre aux exigences sociales pour permettre à chacun de vivre dignement.

L'action initiée par l'association « les Enfants de Don Quichotte », la lutte digne des S.D.F., témoignent de cette réalité de l'exclusion sociale.

La C.G.T. les soutient dans ce combat qu'ils mènent pour la dignité et qui rejoint celui qu'elle conduit pour l'emploi, des salaires et des revenus décents.

Après des années de désengagement de l'Etat et de politique de réduction significative de construction de logements sociaux, le logement est aujourd'hui une des premières préoccupations des agents et des salariés en activité, de ceux qui sont privés d'emploi, mais aussi des retraités.

Ce n'est pas les suppressions de 15.000 emplois dans la Fonction Publique pour 2007 qui vont arranger les choses qui sont autant de possibilités en moins pour les chômeurs de retrouver un travail.

N'oublions pas que cet été les expulsions des squats par les forces de l'ordre dans des conditions inhumaines, que cela soit à Cachan ou ailleurs, ont jeté des familles dans le désarroi. Tous n'étaient pas des sans-papiers, certains étaient simplement confrontés à la crise du logement et dans l'attente d'en obtenir un pour pouvoir vivre dans la dignité tout simplement ! Il faut savoir que 30 % des S. D. F. ont un emploi.

Pour la C.G.T., l'effectivité du droit au logement ne sera véritablement garantie que dans le cadre d'un grand service public de l'habitat et du logement. Le danger de la disparition de la notion de service public pour laisser place à la notion de service d'intérêt économique général avec objectif de rentabilité financière plutôt que d'utilité sociale, ne nous a pas échappé, et l'ont voit où cela nous mène.

Ce décalage entre discours publiés et la réalité confirme surtout que le gouvernement a fait le choix du privé et qu'il n'y a pas de réelle volonté politique de créer un nombre de logements sociaux suffisants.

Enfin, rien n'est fait non plus pour contraindre les communes à respecter la loi S.R.U., exemple Neuilly.

L'Equipement Magazine d'octobre 1994 titrait « un domicile pour les sans abri » le Ministre du Logement, à cette période, dans une intervention dans ce même magazine expliquait je cite : « il faut construire plus et plus vite... Plus de douze ans après, le gouvernement vote une loi appelée « droit au logement opposable » combien de temps pour l'appliquer, peut-être encore bien plus longtemps que les 12 ans qui viennent de passer!

Les problèmes dans les D.I.R.

La rencontre du 26 octobre 2006 entre la fédération C.G.T. et le directeur général des routes a débouché sur un constat unanime : celui d'un cadrage national pour l'ensemble des onze D.I.R.

Les problèmes de constitution des C.H.S.S. ne sont pas le fait de la C.G.T., mais des administrations centrales (DGPA et DGR) qui ne respectent pas leurs engagements sur les droits syndicaux et le cadrage national pour les D.I.R.

Grève du 8 février 2007

Pour les agents de notre ministère, le pouvoir d'achat 2007 sera encore plus amoindri que les années précédentes à cause de la décentralisation, de ses réorganisations et des transferts.

Pénalisé financièrement à plus d'un titre, notamment par les augmentations d'impôts ainsi que la hausse de la tipp, annoncées par les régions pour financer les coûts de la décentralisation.

Que de coups bas pour un pouvoir d'achat largement déficitaire pour les agents de notre ministère qui de plus en plus ne peuvent plus se loger ni se soigner...

La fédération C.G.T. de l'Equipement sera au cœur de la grève du 8 février à l'appel de l'U.G.F.F.-C.G.T., relayée par l'ensemble des autres organisations syndicales et la MGET pour exiger :

- le maintien du pouvoir d'achat du point en 2006,
- l'augmentation des salaires pour 2007, sur la base minimum de l'inflation prévue soit 1,8 %,
- le rattrapage sur les pertes intervenues depuis 2000 (+ de 6 %),
- une refonte globale de la grille indiciaire,
- des mesures financières dès le premier km pour indemniser les agents pénalisés par les surcoûts engendrés par les transferts comme au ministère des finances

et s'inscrivant :

- pour une politique d'emploi public statutaire correspondant aux besoins,
- pour la défense des services publics et de la fonction publique,
- pour l'amélioration de vie et de travail de tous les personnels.

Merci de cette écoute.

Compte rendu du C.C.A.S. plénier du 12 décembre 2006

Etaient présents pour la C.G.T. :

Jean Marie RECH, André MANDARD, Kaci VANDERRIELE, Jean MARTIN, Michel DEBORDE, Jea Michel MEHEUT, Colette WATELLIER, Guy SIBUT, Christiane DELABRE, Daniel LEBREC, Josiane PASQUALOTTO, Christian LUCCHINI, Christophe RAIMBAULT, Henri TRICHET.

Excusés : Christian DUJON, Jean Paul GERVAIS.

En préambule à l'ordre du jour, André MANDARD présente et accueille Laurence NAVARRE issue du Ministère de l'Agriculture qui remplacera Claire LAFARGE mutée au secrétariat général du Ministère début 2007. Et également Josiane PASQUALOTTO (Présidente du C.L.A.S. 69) nouveau membre C.G.T. du C.C.A.S.

André MANDARD regrette une fois encore l'absence d'Hélène Jacquot-Guimbal. En effet, la Directrice de la D.G.P.A. n'a assisté à ce jour à aucun C.C.A.S. plénier, ceci démontre malheureusement le peu d'intérêt qu'elle porte à l'action sociale de son ministère.

Ordre du jour :

I. Approbation du compte-rendu de la réunion plénière du 19 septembre 2006

Sur la forme, le compte-rendu est approuvé par l'ensemble du C.C.A.S. Sur le fond, la M.G.E.T. mise en situation de grades difficultés ne peut donner son accord sur le compte rendu du 19 septembre.

Les organisations syndicales ainsi que le C.G.C.V. et la F.N.A.S.C.E.E. se disent solidaires de la M.G.E.T.

II. Point d'étape sur l'enquête concernant la situation des C.L.A.S., dans le cadre de la réorganisation des services et des transferts.

A la demande du Président du C.C.A.S. et de la C.G.T. une enquête concernant la situation des C.L.A.S. a été diligentée le 20 novembre 2006 par la D.G.P.A. auprès de l'ensemble des Président(e)s de C.L.A.S. et des services.

Au 12 décembre 2006, 58 C.L.A.S. ont répondu à l'enquête, mais seulement 51 sont exploitables, soit 43 % de l'ensemble des services.

Concernant les Président(e)s, 4 postes seraient en vacance ou en cours de remplacement. Restent sur un poste « Etat » : 41, dont 18 à 100 %. 6 sont sur un poste transférés en attente de négociation. Pour les autres membres des 51 C.L.A.S. concernés, 705 restent sur un poste « Etat », 252 sur un poste transféré. Les négociations avec les conseils généraux se déclinent de la façon suivante : favorable : 48, non favorable : 52, attente de négociation : 152.

Le nombre de mutations concernant Président(e)s et membres de C.L.A.S. se répartit ainsi : 69 dans un autre service, 76 dans une D.I.R. et 34 sont concernés par la fusion DDE/DDAF.

Ce premier bilan partiel pointe tout d'abord les difficultés à obtenir les réponses des services et des C.L.A.S., le délai court donné pour l'envoi des retours est sans doute un des paramètres à prendre en compte.

Le 2^{ème} point mis en évidence, c'est l'état des négociations entreprises par les chefs de services auprès des conseils généraux et leurs résultats. Sur les 51 C.L.A.S. « exploités » le nombre de membres de C.L.A.S. en situation défavorable (20 %) est équivalent à celui en position favorable et 60 % sont en attente de négociations.

Le Président du C.C.A.S. et la C.G.T. demandent qu'une relance auprès des Présidents et des services soit réalisée rapidement, si une évolution sensible n'est pas opérée courant du mois de janvier 2007.

Cette enquête s'avère indispensable. André MANDARD a rappelé ses différentes interventions auprès de M. LEMPEREUR, Directeur adjoint du cabinet du ministre, Mrs Dominique PERBEN, Christian JACOB et de Mme Hélène JACQUOT-GUIMBAL.

Il craint fort que les paroles rassurantes ne soient pas toujours suivies d'effet dans tous les services. D'ores et déjà plusieurs C.L.A.S. ont fait connaître leurs difficultés avec les conseils généraux, il s'agit notamment des C.L.A.S. 45, 55, 71, 40, 31 et 03.

La C.G.T. a rappelé que l'instruction relative à l'organisation de l'action sociale du 24 octobre 2006 devait être respectée.

Il est donc indispensable de savoir si les chefs de services font le nécessaire auprès des conseils généraux.

Les organisations syndicales demandent à la D.G.P.A. de sensibiliser les chefs de services et les secrétaires généraux dans toutes les réunions. La C.G.T. souhaite connaître les catégories concernées par les changements.

La création de C.L.A.S. dans les D.I.R. et les fusions DDE/DDAF sont aussi des sujets pour lesquels des réflexions propres sont à mener. Le cas des retraités qui siègent dans les C.L.A.S. ne doit pas être occulté.

Un bilan plus complet sera la situation des C.L.A.S. sera effectué lors du C.C.A.S. plénier du 27 février 2007.

III. Travaux des commissions : bilan 2006 et perspectives 2007

Les Présidents des différentes commissions spécialisées présentent les travaux menés en 2006.

Pour la commission d'animation, André MANDARD énonce les 7 points qui ont fait l'objet d'études au cours de l'année 2006 :

- 1) la synthèse de la rencontre des Président(e)s de C.L.A.S. des 7, 8 et 9 décembre 2005,
- 2) la journée de dialogue DGPA/Président(e)s et secrétaires de C.L.A.S. du 28 février 2006,
- 3) l'élaboration d'un recueil d'information sociale,
- 4) le bilan de l'utilisation des C.I.L. 2005,
- 5) la circulaire C.I.L. (avec la nouvelle gestion en mode LOLF,
- 6) l'enquête sur la situation des C.L.A.S. dans le cadre de la réorganisation des services et des transferts,
- 7) le journal Equip'sociale.

Pour 2007, les objectifs sont les suivants :

- 1) finalisation de la nouvelle circulaire C.I.L.,
- 2) suivi de la situation des C.L.A.S.,
- 3) suivi de la réflexion menée par le groupe de travail DGPA/FD syndicales, dans le cadre de l'arrêté du 22 mai 1985 modifié,
- 4) mise en œuvre d'une instruction en direction des services, après passage en CTPM de l'arrêté modifié,
- 5) suivi social des agents transférés,
- 6) préparation du renouvellement du CCAS et des CLAS,
- 7) réflexions à mener sur les prestations inter-ministérielles à réglementation commune services par le ministère,
- 8) Réflexions sur les modalités d'organisation des rencontres des Président(e)s et membres de C.L.A.S.,
Réflexions sur l'élaboration du nouveau dispositif de formation de Président(e)s et membres de C.L.A.S. pour 2008,

- 9) Bilan des C.I.L. 2006,
- 10) Préparation du bilan du mandat 2004/2007,
- 11) Equip'sociale, publication d'au moins 3 numéros en 2007,
- 12) Mise à niveau des formateurs de formation de membres de C.L.A.S. fin 2007 – début 2008.

LA COMMISSION PRETS ET LOGEMENTS

A travaillé essentiellement en 2006 sur un plan de communication sur le logement et sur la rénovation du prêt d'installation du C.A.S. Jean Marie RECH indique que les agents très endettés ne peuvent pas bénéficier du nouveau prêt, et qu'en conséquence, il est urgent de mettre en place des aides au logement. Dans certains ministères ces prestations existent, pourquoi pas à l'Equipement ?

Christian LUCCHINI évoque le problème du F.S.L. (fonds de solidarité logement) géré par les conseils généraux, en forte baisse.

LA COMMISSION BUDGETAIRE PRESIDEE PAR CHRISTIAN

DUJON a pour compétence le suivi de l'ensemble des crédits de l'action sociale du ministère.

La C.G.T. a rappelé les difficultés rencontrées tout au long de l'année 2006, suite à la mise en place de la LOLF et a signifié qu'elle ne tolèrera pas une situation identique en 2007. Les R.B.O.P. doivent communiquer à la D.G.P.A. la répartition et l'utilisation des crédits de l'action sociale dans les U.D. Ils doivent réunir les Président(e)s de C.L.A.S. afin de mettre en œuvre les politiques sociales décidées par les C.L.A.S. La circulaire de février 2006 est toujours en vigueur, tant que les commissions régionales ne seront pas mises en place, courant 2007. Il a été convenu en commission budgétaire, la mise en place d'un plan pluriannuel d'action sociale pour l'ensemble des crédits (objectif 2007).

Les mesures nouvelles au P.L.F. 2007 sont de l'ordre de 1,4 millions d'euros supplémentaires par rapport à 2006, dont 600 000 euros pour la restauration, en vue d'une diminution sensible du fonds de concours délivré par le C.A.S.

La C.G.T. intervient sur le retrait de la subvention de l'administration à la M.G.E.T. : - 3,8 millions d'euros et demande la réaffectation ou au moins la mise en réserve. La D.G.P.A. répond que cela n'est pas possible dans la situation actuelle de la M.G.E.T.

LA COMMISSION DES ACTIONS COLLECTIVES

Dans ses travaux de 2006, un des dossiers de la commission a porté sur les vacances des jeunes et notamment sur 2 séjours jeunes adultes 18/20 ans.

Un co-financement a été réalisé avec la S.R.I.A.S. Ile de France et le ministère de l'équipement. Ces 2 séjours n'ont rencontrés qu'un demi-succès.

La commission doit donc reprendre sa réflexion sur les actions qui pourraient être conduites en faveur des jeunes adultes. Peut-être des actions socio-éducatives, tel par exemple, la préparation du permis de conduire ou par une participation financière à la préparation du B.A.F.A. Orientation à définir en 2007.

Pour ce qui concerne les mini-séjours, une nouvelle version de la charte sera élaborée en 2007. L'utilisation des C.I.L., pour aider au financement des mini-séjours, sera facilitée.

La volonté du C.C.A.S. est toujours de faire partir en plus grand nombre les enfants des agents et en priorité avec les prestataires internes que sont le C.G.C.V. et la F.N.A.S.C.E.E.

La C.G.T. est revenu une nouvelle fois sur la problématique de la prise en charge des frais de transport des enfants d'agents en fonction dans les D.O.M. aussi bien dans le cadre des études que pour les séjours organisés par le C.G.C.V.

La D.G.P.A. serait disposée à en faire une priorité 2007, si l'ensemble du C.C.A.S. est d'accord.

COMMISSION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DU CADRE DE VIE, PRESIDEE PAR KACI VANDERRIELE.

AIDE A LA SCOLARITE

Février 2006 a vu la parution d'une nouvelle circulaire permettant particulièrement à de nombreux collègues des D.O.M. d'accéder à la prestation. L'objectif 2007 est de continuer à faire évoluer l'aide à la scolarité. Un groupe de travail a été créé à cet effet.

Un échantillon représentatif de 24 services a été retenu. Les pistes de progrès envisagées sont d'aider les collégiens internes, les enfants poursuivant leurs études dans un pays frontalier, prendre en compte l'inscription dans les grandes écoles, les transports, etc....

MODE DE GARDE D'ENFANTS

Kaci Vanderrielle évoque le fait que l'Etat annonce une politique volontariste de création de places en crèches, mais dans le même temps les caisses d'allocations familiales baissent les aides à la création et plafonnent l'aide – heure/enfant. De plus, la ligne budgétaire interministérielle en 2007, tout comme en 2006 est vierge de crédits. L'objectif de la commission est de mener une enquête sur les besoins en garderie et de mettre en place une plaquette d'aide au montage de projet de réservation de berceau en crèches.

TRAVAILLEURS HANDICAPES

Un comité de suivi national de l'emploi des travailleurs handicapés vient être instauré. Il se réunira 3 à 4 fois dans l'année 2007.

Pour la C.G.T., ce nouveau lieu de décisions ne doit pas enlever les prérogatives du C.C.H.S. et du C.C.A.S.

Kaci Vanderrielle demande que le C.C.A.S. bénéficie d'une journée de formation spécifique à l'emploi des travailleurs handicapés. La D.G.P.A. opposée dans un premier temps a finalement donné son accord pour une journée qui reste à déterminer. Le 10 mai 2007, la commission ad'hoc aura ce sujet pour seul ordre du jour.

RETRAITES

Kaci VANDERRIELE et la C.G.T rappellent la teneur de la circulaire ministérielle de juillet 1999 qui ré-affirme les droits sociaux des retraités et notamment l'information et la communication que leur doit l'Etat.

La D.G.P.A. se prononce pour un recueil en direction des futures retraités, mais continue à s'opposer à l'envoi d'un recueil aux retraités. Elle s'appuie pour cela sur la procédure mise en avant par la fonction publique qui se prononce pour une information des droits en direction des futures retraités uniquement.

Nous allons rencontrer beaucoup de difficultés à faire avancer ce dossier, mais nous ne transigerons pas et comptons sur tous les C.L.A.S., et la fédération pour faire remonter les besoins et ainsi aboutir.

ECHANGES SUR LES PARTENAIRES C.G.C.V., F.N.A.S.C.E.E., M.G.E.T.

Des points de vue divergent s'expriment sur la perception des organisations syndicales vis à vis de l'implication du C.C.C.A.S. envers ces instances qui sont des composantes du comité central d'action sociale.

Il ne s'agit pas pour le Président du C.C.A.S. et la C.G.T., de pratiquer l'ingérence mais bien de tout mettre en œuvre pour que les partenaires rendent des comptes au C.C.A.S. et que celui-ci dans son champ de compétences administratives et syndicales construise les dispositions nécessaires à leur fonctionnement pérenne. Ceci dans le but avoué d'une meilleure prise en compte des besoins des agents actifs et retraités et de leurs familles.

L'année 2007 et les suivantes se profilent comme déterminantes pour le CCAS, les CLAS, mais aussi pour le CGCV, la FNASCEE et la MGET.

Nous devons être extrêmement vigilants et solidaires car les attaques ne manqueront pas d'arriver dans un avenir proche.

Le Président du CCAS demande que la MGET reste partenaire du CCAS tant que la situation de la mutuelle n'est pas arrêtée définitivement. La CGPA donne son accord.

Jean-Marie RECH signale que la CGT s'opposera à toutes tentatives négatives de la DGPA et du Ministère envers le CGCV.

IV. Rapprochement DDE/DDAF

La CGT a rappelé son opposition à la fusion DDE/DDAF. Actuellement 8 expérimentations de fusions sont menées par les 2 ministères respectifs, 4 directions seront pris par l'Équipement et 4 par l'Agriculture.

Des tableaux comparatifs des prestations servies par les 2 ministères sont proposés à la réflexion du CCAS.

La CGT constate que des prestations services ne sont pas toujours d'un même niveau et que s'il y a fusion à court terme, il faudra se pencher sur les modes de fonctionnement très différents des actions sociales respectives des 2 ministères.

V. Evolution du bureau des pensions DS3

La DGPA nous informe de l'organisation de DS3 en constituant un pôle « Conseil » qui doit monter en puissance pour assurer l'expertise notamment en matière de retraite.

Il est mis en œuvre un droit à l'information sur les retraites des fonctionnaires de l'État (C.I.R) l'objectif est de permettre à toute personne relevant ou ayant relevé d'un régime de retraite de recevoir une information sur ses droits à pension.

Pour le ministère de l'Équipement, le chef de projet est Mme Dominique Varagne, responsable du département action sociale.

Un outil de simulation tous régimes de retraites est accessible en libre service via internet depuis juin 2006. Il s'agit de m@rel.

Chaque année, de 2007 à 2011, certaines classes d'âges d'agents recevront une information sur leur retraite. Les premières informations seront délivrées au dernier trimestre 2007 pour les personnes nées en 1949 et en 1957.

Des correspondants régionaux sont mis en place. En administration centrale, 1 temps plein a été créé. Les services auront donc des obligations d'informer les agents (services gestionnaires RH de proximité).

Le prochain CCAS plénier se tiendra le 27 février 2006.

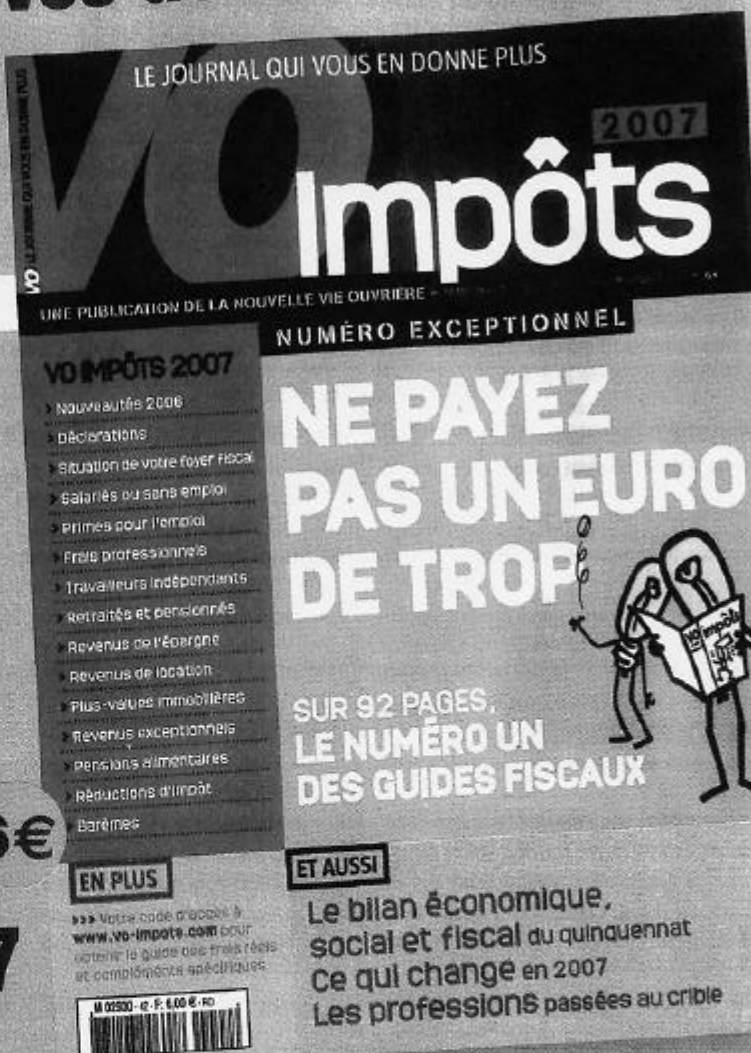
**Avec VO Impôts 2007,
toutes les nouveautés
tout pour vérifier vos déclarations
et tout pour faire
valoir vos droits.**

ET AUSSI

**Le bilan économique,
social et fiscal
du quinquennat.**

**PARUTION
29 JANVIER 2007**

www.vo-impots.com



VO je commande la VO Impôts 2007 trimestriel

Je commande au comptant Je commande sur compte

N° du compte diffuseur

Tél.

Fédé.

Passez votre COMMANDE*

Code article 03070107 / Prix unitaire : 6,00 €

Nbr. ex. x 6,00 € = €

Pour les commandes au comptant ci-joint :

Chèque n°

Banque

À l'ordre de la Vie Ouvrière

d'un montant de

* les invendus ne sont pas repris.

(Écrire en lettre capitales, merci)

Société
(à préciser seulement si nécessaire à l'expédition)

Nom

Prénom

N°

Code postal

Rue

Ville

BON DE COMMANDE À ADRESSER : Nouvelle SA La Vie Ouvrière

Case 600 - 263, rue de Paris 93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01.49.88.68.42 - 01.49.88.68.50 - Fax : 01.49.88.68.66